

Référentiel	ISO 9001 : 2015	ISO 14001 : 2015	ISO 45001 : 2018
§	8.3	/	/
Famille : Evaluation des performances			

## Problème posé

Quelle antériorité d'application du processus de conception et développement est nécessaire pour que celui-ci puisse être audité et intégré dans le champ de certification ?

## Réponse

Le processus de conception et développement doit avoir été mis en œuvre complètement pour un produit ou service.

Cependant dans le cas d'un produit ou d'un service tel qu'un projet étalé sur plusieurs années, le déroulement complet du processus de conception et développement n'est pas exigé avant la certification si, pour les activités correspondantes, les conditions suivantes sont satisfaites :

- une planification de l'ensemble du processus a été effectuée (incluant notamment un système de surveillance),
- les éléments d'entrée ont été définis et documentés,
- au moins une revue de conception et développement a été réalisée et ses résultats ont fait l'objet d'informations documentées.

Dans le cas d'activités de la conception et du développement intermittentes ou saisonnières, l'organisme doit maintenir des dispositions préétablies lui permettant de rendre rapidement opérationnel le processus de la conception et du développement et pouvoir prouver sa maîtrise des modifications de la conception et du développement (informations documentées).

**Mot(s) clé(s) : Conception et Développement.**

**Date de création : 31/12/1998**

**Date de modification : 09/09/2019**

© Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite en dehors d'une demande expresse d'AFNOR Certification ou de ses ayants droits ou ayants cause, est illicite.